



Beauvais, le 18 octobre 2018

**JEROME BASCHER**

**SENATEUR DE L'OISE**

**CONSEILLER  
DEPARTEMENTAL DU  
CANTON DE SENLIS**

Objet : Réponse au rapport définitif de l'examen de la gestion de la Centrale d'achat public de l'Oise Hauts-de-France  
PJ : avancement des mises en œuvre des recommandations

Monsieur le Président,

J'ai pris bonne note du rapport définitif de la chambre que vous avez bien voulu nous transmettre. Je constate avec satisfaction que votre chambre a bien voulu prendre en considération certaines de nos remarques formulées à l'issue du rapport d'observations provisoires.

La centrale d'achat public de l'Oise-Hauts-de-France assure sa mission depuis presque dix ans et continue à le faire en ayant la préoccupation constante d'améliorer sa gestion et sa gouvernance. Elle n'a eu de cesse de mener des réflexions sur ces deux sujets fondamentaux avec votre concours.

Après de nouvelles analyses juridiques, la forme associative serait conservée moyennant des adaptations des statuts - dont celles suggérées par la chambre - et des précisions nécessaires seront apportées dans le champ de la gouvernance. J'ai la ferme conviction que les activités de centrales d'achat public ont bien un rôle essentiel à jouer en soutien à l'action publique. Le comité d'action publique 2022, dans son rapport de juin 2018, a d'ailleurs formulé une série de propositions venant confirmer ce sentiment (proposition n°21 « Mutualiser davantage l'achat public et développer les externalisations »).

En conclusion, je tenais à vous indiquer que l'activité de la centrale en 2018 est très soutenue et que l'activité prévisionnelle pour 2019 l'est tout autant, ce qui démontre l'appétence de nos bénéficiaires de toutes tailles et de la pertinence des orientations du conseil d'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Jérôme BASCHER



Annexe : récapitulatif des progrès menés ou en voie de bon achèvement des rappels de la chambre.

Rappel N°	Niveau d'atteinte selon Cap'Oise Hauts-de-France	Preuve et commentaires
1	Totalement mis en œuvre	Décision 6.2 de l'AG du 28 juin 2018
2	Mise en œuvre en cours	Modification des statuts lors de la prochaine AGE de novembre 2018
3	Totalement mis en œuvre	Depuis avril 2017, nos procédures sont totalement dématérialisées et la conservation des pièces électroniques est faite.
4	Mise en œuvre en cours	L'enrichissement de BPU et la contractualisation des catalogues sont déjà faits ou en cours selon les marchés dans un contexte où la centrale ne demande pas d'engagement de volume à ses clients et où le rythme de renouvellement des références est bien supérieur à celui de la commande publique.
5	Mise en œuvre en cours	L'accumulation d'expérience permet à la centrale d'affiner les besoins des bénéficiaires dont le nombre augmente et la typologie se diversifie.
6	Mise en œuvre incomplète	Pour les serveurs informatiques, un procès-verbal de réception est prononcé par le bénéficiaire. Pour les denrées alimentaires, le service fait est déclaré par le bénéficiaire sur l'outil de gestion de commande. Pour les autres produits, la formation du service fait exige une collecte systématique des Bons de livraison qui sera possible au fur et à mesure de l'évolution du système d'information de la centrale de celui des fournisseurs et celui des bénéficiaires.